

# Chantier école



Notre classe seconde bac pro travaux publics est composée de 12 élèves, notre formation dure trois ans.

Nos professeurs d'atelier (*M. LAFFITTE & Mme RABAUD*) nous ont proposé de réaliser un chantier en partenariat avec la mairie de Pons. Ce projet consiste à prolonger un parking existant pour les services techniques de la mairie (création de 14 places de parking supplémentaires). Le chantier va durer jusqu'à fin Avril 2014.



*Figure 1: Avant travaux*



*Figure 2: Après travaux*

Nous avons décidé de tenir informé l'ensemble de l'établissement scolaire de notre travail.

Notre action se partage entre le lycée et le chantier. En effet il y a toute une partie administrative en amont de la réalisation.

La première étape consistait à de la recherche sur le contenu d'un dossier de réalisation d'un chantier, cela était nécessaire afin de connaître la chronologie de notre intervention. Cette recherche a mis en évidence qu'il nous fallait des plans précis, des renseignements techniques et des photos de l'existant.



*Figure 3 & 4: Le site*

Notre première action sur le site a eu lieu le **jeudi 5 décembre 2013**. Nous avons composé des équipes de travail, nous nous sommes équipés d'EPI (équipement de protection individuel-chaussures de sécurité, baudrier) et du matériel adéquat pour faire le relevé (distance-mètre, de décamètre, de feuille, de crayon et d'appareils photos) et nous sommes partis à pied au travers la ville de Pons rejoindre pour la première fois notre chantier (environ 1,8km).



*Figure 5 & 6: Notre classe au grand complet dans les rues de Pons*

La partie administrative consiste à compléter les documents suivants :

- DT (déclaration de projet de travaux).
- DICT (déclaration d'intention de commencer les travaux).
- Déclaration préalable de commencer les travaux.

Nous avons complété ces documents en cours, puis notre professeur a envoyé les DT aux concessionnaires concernés (RESE, ...) et à déposer à la mairie la déclaration préalable afin d'obtenir l'autorisation officielle de réaliser ce chantier.

Les délais de réponse sont réglementés :

- 9 jours pour les DT
- 1 mois pour la déclaration préalable de travaux.

-Nous avons déjà reçu les réponses aux DT ainsi que le récépissé de la déclaration préalable de travaux, nous sommes dans l'attente de l'accord de la déclaration préalable de travaux.

Tous ces documents sont regroupés dans un classeur (réalisé par un élève de notre classe) dédié à ce chantier école. Ce classeur est consultable par tous.

Nous réalisons également un panneau qui sera accroché, dans un premier temps, sur le chantier, puis on l'affichera dans les couloirs du bâtiment G au pôle Génie Civil ainsi qu'une frise chronologique.

La phase administrative étant terminée nous allons nous attaquer à la phase réalisation.

Promis nous vous tiendrons au courant !!!